

examiné et adopté les mesures individuelles suivantes :

AU TITRE DU MINISTÈRE DES MINES ET DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL.

• Monsieur **ALABI HAMAD HAMADEL MOUMOUNI**, ingénieur logistique, est nommé directeur de cabinet du Ministre d'Etat, Ministre des Mines et du Développement Industriel.

• Monsieur **ADAMA NOUHOU**, ingénieur principal des travaux publics et mines, Mle 70966/F, est nommé Secrétaire Exécutif du Guichet Unique de mise en œuvre du code des investissements au Ministère des Mines et du Développement Industriel.

AU TITRE DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES.

• Monsieur **GOUNABI ADAMO**, ingénieur statisticien économiste, Mle 62651/K, est nommé inspecteur des services au Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques.

AU TITRE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

• Madame **MAÏGA ZEINABOU LABO**, magistrat de 1^{er} grade, 2^{ème} échelon, Mle 61162/H, est nommée Secrétaire générale du Ministère de la Justice, en remplacement de Monsieur Dillé Rabo, appelé à d'autres fonctions.

AU TITRE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

• Madame **GARBA RAHAMATOU**

MADELEINE, enseignant chercheur à l'Université Abdou Moumouni de Niamey, Mle 6283, est nommée conseillère technique du Ministre de la Santé Publique, en remplacement de Monsieur Abdou Djibo.

IV. COMMUNICATIONS.

Le Conseil des ministres a entendu plusieurs communications :

- une (1) communication du Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République sur l'état d'avancement des travaux de construction du Barrage de Kandadji et la réunion avec les partenaires du Niger dans ce dossier.

- une (1) communication du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture sur la répartition des groupes motopompes du Don Chinois. Il ressort de cette communication que les onze mille (11 000) motopompes réceptionnées ont été réparties par région sur la base des critères de répartition ci-après : potentiel en terres irrigables ; superficie de terres mises en valeur en petite irrigation ; taille de la population (recensement général 2012) ; motopompes existantes.

Le prix unitaire de la motopompe est fixé à quarante un mille cinq cents (41.500) francs CFA.

- une (1) communication de la Ministre du Tourisme et de l'Artisanat relative à l'état d'avancement des préparatifs de la 9^{ème}

édition du Salon International de l'Artisanat pour la Femme (SAFEM).

- une (1) communication de la Ministre de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique sur le Forum Mondial de l'Education de Corée.

- une (1) communication du Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement relative à l'octroi d'un marché pour la réalisation de 9 forages profonds dans la région de Tahoua.

La communication du Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement est faite à titre d'information, conformément aux dispositions de l'arrêté n°0037/CAB/PM/ARMP du 21 janvier 2014 fixant les seuils dans le cadre de la passation et l'exécution des marchés publics et des délégations de service public qui stipule, en son article 13, que : « Tout marché public dont le montant est égal ou supérieur à cinq cent millions (500.000.000) de FCFA doit faire l'objet d'une communication en Conseil des Ministres de la part la personne responsable du marché, après attribution ».

L'ordre du jour étant épuisé, Son Excellence, Monsieur le Président de la République a levé la séance.

Le
çoit le directeur résident
« Institute »

SEM. Amadou Salifou, a reçu hier en
National Democratic Institute", M. Jan Nico

ident de "National Democratic Institute"
sident de l'Assemblée a été très fruc-
ppelé qu'un protocole de coopération
emblée Nationale et son institution.

